

OCTOBRE 18

[CLASSE]



Autodéfense et Solidarité de Classe / BIMESTRIEL

SOMMAIRE DU BULLETIN N°4

PAGE 1 : À LA FAVEUR DE L'AUTOMNE

PAGE 2 : QUESTION DE MORALE?

PAGE 3 : LA RUE EST LEUR USINE

PAGE 4 : VIEDEPROL / CDI INTERIM

CONTACT : CLASSE[A]RISEUP.NET

SITE : CLASSEENLUTTE.ORG

ADRESSE POSTALE :

**"Collectif CLASSE c/o Local Camarade,
54 bvd Déodat de Séverac, 31 300 Toulouse"**

À LA FAVEUR DE L'AUTOMNE...



Depuis le bulletin du printemps dernier, nous avons principalement participé à la lutte des ASH (Agents de Service Hospitalier) de l'hôpital J.Ducuing. Il s'agissait de s'opposer à l'externalisation du service, qui laissait présager une aggravation de leurs conditions de travail. Pour elles comme en fait pour tout le monde dans l'hôpital, tant cette attaque n'était à l'évidence qu'une première bataille qui en annonçait d'autres. Nous avons eu vent de ce qui se passait à Ducuing via le travail de cartographie sociale et d'enquête prolétarienne que nous essayons de mener et qui nous a amené à faire le tour des hôpitaux de la ville. Durant 4 mois une assemblée (APASH, Assemblée Pour les ASH) s'est tenue, mêlant travailleuses de l'hôpital, travailleurs d'autres secteurs et chômeurs. Elle a mis en place des tractages, collages, piquets de grèves, occupations...

Malgré les efforts collectifs, les ASH sont passées sous la direction de Biomega, une boîte de sous-traitance (nous sortirons bientôt une brochure plus exhaustive de bilan de cette lutte). Et comme c'était à prévoir, les cadences sont de plus en plus difficiles, allant du chronométrage à l'interdiction de parler aux patients... Si cette première manche est perdue, tout indique que demain Biomega comme la direction de l'hôpital devront faire face à de nouvelles luttes. Des luttes auxquelles nous devons toutes et tous participer!

Parallèlement nous continuons le travail d'enquête, auprès des livreurs, dans la restauration, mais aussi en initiant une campagne sur la grande distribution pour cette fin d'année. Si tu travailles dans ce secteur, si tu y as travaillé, viens remplir le questionnaire sur le site classeenlutte.org ou en passant un vendredi soir au local Camarade.



QUESTION DE MORALE ?

Sur les chantiers, dans les cuisines des restos, dans les champs pour cueillir les fruits et légumes, dans les parcs publics à surveiller les enfants des autres... On trouve de nombreuses personnes qui n'ont pas de papiers en règle du point de vue de l'État. Elles bossent, galèrent, vivent. L'absence de papiers en règle les contraint à travailler dans des conditions plus dures et souvent pour moins cher. A être payés au black. A faire plus d'heures. A travailler sous une autre identité donc sans pouvoir bénéficier du chômage, de la retraite, pour lesquels elles cotisent. Et plus la répression augmente plus cela facilite cette surexploitation, au bénéfice des employeurs. Ces patrons de la restauration qui arnaquent les salariés, les paient au lance-pierre en oubliant notamment de compter toutes les heures travaillées. Les travailleurs du bâtiment, employés pour des missions de désamiantage sans matériel de protection adéquat. Et si t'es pas content on te menace. Écrase-toi si tu ne veux pas te faire dégager. Toi dont la présence est illégale. Exposé à la menace constante des rafles policières visant à remplir les centres de rétentions et atteindre les objectifs chiffrés toujours à la hausse.

Mais quand les politiques ou les journalistes parlent de l'immigration, ils racontent des fables, comme celles de La Fontaine. Selon l'orientation politique, on y trouvera au choix, le « bon » ou le « mauvais » sans-papiers. Ces fables se répondent dans un débat biaisé où des faits divers sont montés en épingle de parts et d'autres.

LA RETRAITÉ ET LE CLANDESTIN

Le sans papier ayant traversé
La méditerranée,
Se trouva fort dépourvu
Étant plus job que Crésus.
Une vieille dame surgit alors
Trottinant en serrant fort
Contre son cœur son trésor :
L'argent qu'elle a retiré
Et son loto : un ticket.
Bref, le sans papier l'agresse.
Et elle s'écroule sur ses fesses :
Le col du fémur touché,
A l'hôpital elle va claquer.

*Moralité : les sans papiers sont méchants,
il faut fermer les frontières sinon toutes les
grands mères vont mourir.*

LE MÉRITANT

Le petit Mounir est un brave enfant
A l'école il est très méritant
Son papa est mort à la guerre
Sa maman l'a rejoint au cimetière...
Pourtant il essaie de s'intégrer,
il parle déjà très bien français
Regardez-le sur la photo
Tout sourire avec son vélo !
Ayez pitié des réfugiés
S'ils sont mineurs et isolés.
On peut pas tous les accueillir
Alors ne gardons que Mounir !

*Moralité : Il y a des bons sans papiers qu'il
faut prendre en pitié : protégeons ceux-là
par humanisme.*

Ces fables servent à nous présenter les politiques répressives ou « humanistes » comme des réponses à des problèmes moraux. En réalité elles correspondent à des intérêts : ceux des employeurs.

Derrière l'histoire du mauvais sans-papiers à réprimer, il y a la volonté de maintenir dans une situation de galère les travailleurs, de les forcer à accepter des conditions de travail dégueulasses.

Celle du méritant, signifie sélectionner les travailleurs les plus qualifiés ou en voie de le devenir. Surtout, en opérant un tri, on légitime le discours sur le mauvais sans-papiers : s'il y a des méritants c'est que d'autres ne le sont pas. Enfin, on place les travailleurs immigrés dans une situation de dépendance. Ils ne sont pas considérés comme des adultes, on leur demande de se laisser gérer, d'être dociles, de ne surtout pas se constituer en lutte.

Mais quels intérêts les salariés peuvent-ils bien avoir à ce qu'une partie d'entre eux soit réprimée, sous-payée? Aucun.

Les employeurs nous mettent en concurrence pour une bonne raison. La même qui les fait opposer salariés du public et du privé, chômeurs et travailleurs, intérimaires et CDI, salariés de la sous-traitance et de l'entreprise « mère » : nous diviser c'est nous maîtriser.

L'histoire de notre classe, c'est dans le monde entier celle de l'exportation des pratiques de la lutte par les travailleurs poussés à s'exiler. Ainsi, la grève générale est arrivée aux États-Unis dans les bagages des ouvriers venus d'Europe, il y a un siècle et demi.

Aujourd'hui comme hier, les travailleurs nouvellement arrivés ont beaucoup à nous apprendre, car ils sont nombreux à avoir une grande expérience de la lutte, dans leurs pays d'origine. Les travailleurs sans-papiers sont des centaines de milliers. Ils constituent une force considérable, que les possédants ne veulent surtout pas voir se déployer : ce sont des renforts et ils sont bienvenus.

LA RUE EST LEUR USINE : RETOUR CHEZ LES COURSIERS À VÉLO

Les livreurs à vélo sont nombreux dans les rues de Toulouse. Nous étions passés les voir à l'été 2017, nous y sommes retournés cet automne, pour écrire l'article que vous lisez. Un peu partout en Europe, ça bouge pas mal dans ce secteur ! Des collectifs de luttes, associés ou non à des syndicats, ont éclos à Londres, Turin, Milan, Édimbourg, Bruxelles, Paris... Et à Toulouse alors ?



En un an, la situation a évolué. Fini le salaire horaire qui était la norme chez Foodora. Fini d'ailleurs Foodora, qui a mis la clefs sous la porte en France. Désormais sur Toulouse, trois plateformes se partagent le marché de la livraison : Deliveroo, Uber Eats et Stuart. Les livreurs que nous avons rencontrés étaient pour la plupart affiliés aux trois.

Uber Eats est la plateforme qui emploie le plus de monde. Plus de 1500 coursiers sont inscrits dessus à Toulouse, avec un bon tiers d'actifs.

Deliveroo est, aux dires des livreurs, plus sélective. C'est elle qui te propose des créneaux en fonction de ta présence et du nombre de commandes livrées dans les semaines précédentes. Alors que tout le monde peut s'inscrire chez Uber. Ce qui est sûr, c'est que ça pédale dur. Ils sont nombreux à dépasser les 50, voire 60 heures par semaine, en travaillant souvent au moins six jours sur sept... Pour un salaire très variable, mais qui est assez réduit, quand on sait qu'il n'inclut pas de cotisations pour le chômage ou la retraite (et n'ouvre donc pas de droits).

Au niveau de la rémunération, cela varie autour d'une fourchette de 4 à 6 euros par course, en fonction de la distance parcourue. Une distance que chez Uber, tu ne peux pas connaître à l'avance : il faut accepter la course pour le savoir. Et de toute façon, c'est le même prix quelque soit le dénivelé, ce qui peut pourtant changer considérablement la pénibilité de la course ! De la même manière, rien n'indique le temps d'attente. On nous a confié qu'en particulier certains restaurants Mac Do pouvaient faire poireauter jusqu'à trois quart d'heures les coursiers, ce qui en plus d'être pénible, témoigne d'un manque de reconnaissance (le mot est faible) de la part de *managers*. Alors bien sûr, les coursiers peuvent annuler la course, ce qui revient à la transférer à un autre. Mais plus tu attends, moins tu es prêt

à le faire : tu es sur le coup depuis trop de temps déjà. Tout de même, s'il pleut, il y a une prime de 15 euros au moins chez Uber. Mais il faut rester trois heures sous l'averse pour la toucher et le sac n'est pas étanche...

Bref, c'est un métier éprouvant physiquement et les premiers temps en particulier sont durs : mal aux jambes, au dos... D'autant que ce que tu gagnes au début sert à payer ton équipement : Uber demande une caution de 120 euros pour le sac de livraison, un sac floqué à ses couleurs, qui transforme le livreur en enseigne ambulante pour la plateforme et qu'il faut quand même avancer¹ à prix fort.

En tout cas, cet été, la grève qui a eu lieu à Paris a eu des échos, au moins dans les discussions entre livreurs. C'est que les conditions de travail dans ce secteur n'en finissent pas de se dégrader. Le modèle qui repose sur une mise en concurrence des livreurs et une accélération des cadences de travail, n'est pas viable à long terme pour les personnes qui y bossent : on te demande d'être au top, physiquement, tous les jours, toute l'année !

Le collectif CLASSE reste donc sur la brèche : si vous êtes dans ce secteur ou que vous connaissez des gens qui y sont, n'hésitez pas à nous contacter, leur faire passer le message, ou à passer aux permanences. La solidarité de classe est partout à construire, à pied, à vélo, en voiture, ou en transpalette !

1) Nous n'avons pas d'infos sur les conditions de remboursement de la caution demandée.

Depuis ses débuts le collectif CLASSE a lancé un questionnaire sur les conditions de travail dans la région. L'objectif est de mieux connaître la situation des travailleurs et travailleuses sur Toulouse et alentours. Nous proposons chaque mois ici quelques réponses anonymes*.

Si tu souhaites nous donner ton point de vue, tu peux soit passer à l'une de nos permanences pour récupérer un questionnaire ou te rendre sur le site classeenlutte.org où le questionnaire est disponible en ligne. L'année dernière, nous avons rendu visite aux travailleuses et travailleurs des bureaux de poste de Toulouse. C'est de là que nous tirons les réponses qui suivent.

VICTOR*, 30 ANS,

Y a-t-il des apprentis ? Combien ? Font-ils le même travail que les autres ?

Oui il y a des apprentis, un ou deux par centre courrier, je l'ai été moi même avant d'être embauché en CDI, on fait le même travail que les autres, voire les tournées dont personne ne veut, sauf qu'on est payés que 800 balles par mois.

Les horaires de travail sont-elles respectées ? Sinon y a-t-il des compensations ? De quelle nature ?

Les horaires sont rarement respectés, et souvent pas compensés. Parfois on te fait sous entendre que tu ne finis pas à l'heure car tu est trop nul,

Quels sont les moyens de contrôle et de surveillance de ton travail ?

Tout d'abord ils ont installé une flopée de caméras au centre courrier il y a quelques années, par exemple un soir un camion était mal scellé en arrivant au centre de tri régional, j'ai reçu par la suite des remontrances avec le responsable qui avait constaté sur la vidéo que je n'avais pas vérifié le scellé.

Arrives-tu à rendre ton travail moins pénible ?

Les grosses journées on peut parfois gruger en faisant discrètement des frigos, de la rétention de courrier en somme, que l'on écoulera les jours suivants, mais c'est assez dangereux et peut valoir un conseil de discipline et le licenciement, voire parfois des poursuites judiciaires.

Quelles incidences ont les tâches qui te sont demandées sur ta fatigue musculaire, nerveuse et psychologique ? Sur ta santé ?

Il y a quelques années j'ai fait une sorte de burnout qui m'a vallu une dizaine de jours d'arrêt de travail, il y a aussi eu des périodes d'insomnies et des jours où je partais au travail la boule au ventre, ne sachant jamais ce qui allait bien pouvoir se passer dans la journée.

#VIEDEPROL

CONSEILS JURIDIQUES : LE CDI INTERIM

Des camarades de la poste ont vu arriver ces derniers temps des intérimaires avec un drôle de contrat... le collectif CLASSE a donc mené l'enquête.

Si en théorie l'intérim est encadré juridiquement, la mise en concurrence est telle qu'en réalité rares sont les boîtes qui respectent les prescriptions et il est malaisé de s'en plaindre sans qu'on nous dise « bye bye ». Précarité et abnégation sont donc souvent les maîtres mots de l'intérim.

Qu'en est-il du nouveau CDI Intérim, apparu en 2013 dans un accord de branche et finalement repris dans la loi sur le « dialogue social » du 17 août 2015 ? Le principe est qu'un CDI est conclu avec la boîte d'intérim contre une « rémunération mensuelle minimale garantie ». En gros, la boîte d'intérim s'engage à compléter, lorsque c'est nécessaire, les sommes reçues lors des missions du mois [sans compter les heures sups ou primes exceptionnelles liées à la mission] jusqu'à l'équivalent du SMIC temps plein [1188€].

Ce CDII doit prévoir : un périmètre de mobilité ; la description des emplois correspondant à vos qualifications ; le montant de la rémunération mensuelle minimale garantie ainsi qu'une clause de renvoi à des lettres de missions qui (à l'instar du contrat de travail dans les missions intérim classiques) doivent vous être transmises pour signature dans les deux jours ouvrables suivant sa mise à disposition. Il est décisif de négocier au maximum ces points (périmètre, fiches de postes et rémunération). En effet, une fois engagé en CDII, vous êtes dans l'obligation d'accepter les missions conformes au contrat à condition que la rémunération prévue soit au moins égale à 70 % du taux horaire de la dernière mission. Une mission ne peut excéder 36 mois (contre 18 mois en intérim classique) et durant les périodes d'intermission, vous devez être joignable aux horaires d'ouverture de l'agence et pouvoir démarrer une mission dans l'entreprise utilisatrice dans la demi-journée qui suit.

Pour les employeurs, ce statut est tout bénéf. Vous ne recevez plus de prime de précarité ni d'indemnité de congés payés, que vous devez désormais prendre pendant les périodes d'intermission. En gros vous êtes à la totale disposition de la boîte. Ce statut de CDI Intérim cumule les désavantages de l'intérim (tâches les moins gratifiantes, souvent peu de temps de formation, précarité et statut particulier dans l'entreprise) sans ses avantages (primes de fin de contrat, possibilité d'avoir des vraies coupures, parfois de refuser des missions...). Un statut donc à éviter si possible ou à négocier sec ! En théorie, ce CDI intérim ne peut vous être imposé.

En Intérim, (classique ou CDII) quelques règles de base s'appliquent. Le recours à l'intérim doit être pour des tâches précises et temporaires. Vous n'êtes pas censé voir votre mission renouvelée plus d'une fois ou remplacer immédiatement un autre intérimaire ou être sur un poste supprimé. Et plus important, l'intérim est interdit pour le remplacement d'un salarié gréviste et/ou pour des travaux dangereux. Vous pouvez refuser les missions dans ces cas là.

Vous devez par ailleurs être traité de la même manière que vos collègues dans l'entreprise d'accueil. Un principe d'égalité de traitement valable pour les salaires, les avantages, les horaires... (Vous n'avez juste pas accès aux œuvres sociales du CE et on ne peut vous mensualiser).

Enfin, bien souvent en intérim, seule la solidarité entre travailleurs permet d'être ferme sur les horaires, les cadences de travail. Plus on en fait, plus on nous en demande à nous et aux autres. Travaillons lentement ensemble pour briser la concurrence.